

# Environnement et Gouvernements locaux

Rapport annuel  
**2017–2018**

**Environnement et Gouvernements locaux  
Rapport annuel 2017-2018**

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-1652-2 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-1654-6 (PDF : version française)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)  
ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

12045 | 2018.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## **Lettres d'accompagnement**

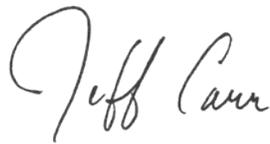
### **Du ministre à la lieutenant-gouverneure**

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Jeff Carr  
Ministre

---

### **De la sous-ministre au ministre**

L'honorable Jeff Carr  
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Kelli Simmonds  
Sous-ministre



# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Message du ministre . . . . .  | 1  |
| Message de la sous-ministre . . . . .  | 2  |
| Priorités stratégiques . . . . .   | 3  |
| Faits saillants . . . . .  | 4  |
| Mesures du rendement. . . . .  | 5  |
| Survol des opérations du Ministère . . . . .   | 12 |
| Vue d'ensemble des divisions et faits saillants . . . . .                              | 14 |
| Information financière . . . . .   | 22 |
| Résumé des activités de recrutement . . . . .  | 23 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .                      | 24 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .                           | 25 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .                 | 27 |
| Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public.</i> . . . . . | 28 |



# Message du ministre

Au cours de l'exercice 2017-2018, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a poursuivi la réalisation de son mandat en collaborant avec des intervenants et en mettant l'accent sur le soutien des efforts et des initiatives qui protègent notre environnement.

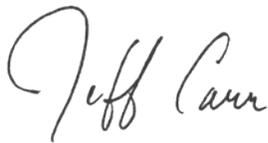
Le Ministère a connu de nombreux succès cette année, en particulier le dépôt de la *Loi sur les changements climatiques*. De plus, les efforts se sont poursuivis afin d'élaborer et de moderniser les règlements pris en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Cette année, des investissements ont continué d'être réalisés grâce au Fonds en fiducie pour l'environnement; ce fonds a accordé du financement à 206 projets pour la protection de l'environnement, la sensibilisation à l'environnement, la gestion des déchets, la lutte contre les changements climatiques et la création de collectivités viables.

Le Ministère s'est aussi associé au gouvernement fédéral et aux municipalités pour investir dans l'amélioration des infrastructures d'eau et du traitement des eaux usées grâce au Fonds des petites collectivités, et il a travaillé avec le gouvernement fédéral afin de cerner les besoins en matière d'investissement grâce au nouveau Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées du Canada.

Cette année, le Ministère a fait porter ses efforts sur l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information. En dirigeant les efforts en matière de surveillance de la qualité de l'eau à la plage Parlee, il a fait preuve de leadership et de détermination en collaborant avec ses partenaires pour remédier rapidement et en toute transparence à des problèmes de longue date.

Je souhaite remercier le personnel du Ministère pour son travail acharné et son dévouement au cours de la dernière année.

A handwritten signature in black ink that reads "Jeff Carr". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Jeff Carr  
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

# Message de la sous-ministre

Le rapport annuel de 2017-2018 décrit les mesures et les initiatives entreprises par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Notre Ministère a connu de nombreux succès au cours de la dernière année, notamment une réorganisation fructueuse et le déménagement dans d'autres locaux. Malgré l'interruption et la nécessité de s'adapter aux changements apportés au milieu de travail, le Ministère a maintenu ses niveaux de service et a concrétisé de nombreuses priorités.

Le dépôt de la *Loi sur les changements climatiques*, la mise en place du Fonds pour les changements climatiques et l'élaboration d'un plan de tarification du carbone comptent parmi les plus grandes réalisations. Les efforts se sont poursuivis pour mettre en œuvre le Plan d'action sur les changements climatiques et de nombreux progrès ont été réalisés à cet égard.

La *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* ont nécessité l'élaboration de nouveaux règlements et de nombreuses modifications aux règlements existants. De plus, la *Loi sur Edmundston* a été modifiée.

Le Ministère a facilité les communications multiministérielles à l'intention du public sur la qualité de l'eau des plages, en particulier de la plage Parlee, et a répondu avec diligence aux exigences relatives à la collecte d'échantillons et de données connexes.

Le Ministère a investi dans plus de 206 projets grâce aux subventions du Fonds en fiducie pour l'environnement en 2017-2018. Le Ministère a également rendu publics le rapport du Groupe de travail sur la gestion des bassins hydrographiques et une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick (2018-2028).

Le Ministère a formé le personnel chargé des consultations avec les Premières Nations pour favoriser la sensibilisation et la collaboration dans l'avenir.

En administrant la législation qui relève de son mandat, le Ministère a veillé au nom de la population néo-brunswickoise à l'application et au respect des lois et des règlements environnementaux.

Cette année, c'est avec fierté que le personnel a fait progresser le mandat du Ministère en contribuant à un environnement sain, à des collectivités viables et à une économie plus verte.

Je souhaite remercier le personnel du Ministère pour son travail acharné et son dévouement au cours de la dernière année.



Kelli Simmonds  
Sous-ministre

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et l'examen de la stratégie. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves pour exécuter la stratégie, accroître la responsabilisation et stimuler l'amélioration de façon continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par une vision stratégique pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision s'articule autour de cinq secteurs prioritaires :

- 1. Emplois** - Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Les efforts de croissance seront guidés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- 2. Éducation** - Améliorer l'éducation conformément à deux plans d'éducation sur 10 ans, soit *Donnons à nos enfants* une longueur d'avance dans le secteur francophone et *Everyone at Their Best* dans le secteur anglophone, qui définissent les objectifs du système éducatif et d'apprentissage des jeunes enfants et établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et faire les efforts nécessaires pour accroître l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire.
- 3. Familles** - Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : améliorer l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutenir les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, faciliter le vieillissement en santé et soutenir les aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et soutenir les personnes handicapées.
- 4. Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** - Établir des relations plus solides avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- 5. Gouvernement intelligent** - Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement grâce à l'élimination des chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et réaliser davantage d'économies et en s'assurant que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre qui possède les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

# Faits saillants

**Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a mis l'accent sur les priorités stratégiques suivantes :**

- *Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick 2018-2028* a été rendue publique en décembre 2017. Elle découle d'un effort collaboratif sur deux ans auquel ont participé d'autres ministères, des organismes non gouvernementaux, des intervenants et des représentants des Premières Nations.
- Un groupe de travail technique sur la gestion des bassins hydrographiques a été mis en place, composé de membres de groupes de gestion des bassins hydrographiques et d'organismes non gouvernementaux, ainsi que de représentants de l'industrie, des Premières Nations, des commissions de services régionaux, du milieu universitaire et du Ministère. Il avait pour tâche de faire des recommandations sur une nouvelle approche de gestion de la qualité de l'eau fondée sur les bassins hydrographiques. Le groupe de travail a présenté son rapport et ses recommandations au ministre en décembre 2017.
- La *Loi sur les changements climatiques* a été déposée et la réponse du gouvernement provincial à la tarification du carbone a été annoncée. Le Fonds pour les changements climatiques, prévu par la nouvelle Loi, réinvestira dans les mesures de lutte contre les changements climatiques, qu'il s'agisse d'adaptation des infrastructures ou de l'efficacité énergétique des foyers, des entreprises, des industries et du transport.
- La *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* ont été promulguées le 1er janvier 2018. Ces nouvelles lois, plus permissives par nature, accordent aux gouvernements locaux une plus grande souplesse et une plus grande autonomie pour mieux répondre aux besoins des collectivités du Nouveau-Brunswick.
- Un travail considérable a été accompli en collaboration avec le comité directeur de la plage Parlee et différents ministères en vue de la réalisation du rapport sur la plage Parlee et des études connexes.
- La désignation existante aux termes du *Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques – Loi sur l'assainissement de l'eau* a été modifiée pour tenir compte de l'ajout du réservoir du chemin Tower et d'une nouvelle prise d'eau au bassin hydrographique du ruisseau Turtle. Cette modification garantit l'approvisionnement continu et la protection de cette importante source d'eau potable.
- Le plus récent rapport sur les résultats de la surveillance de la qualité de l'air a été publié. Il fait état de l'atteinte par la province des objectifs nationaux de qualité de l'air au cours de la période visée par le rapport.
- Un système de renouvellement des demandes en ligne a été mis en place pour plus de 1 000 entreprises et particuliers souhaitant obtenir des licences et des permis conformément au Programme des substances appauvrissant la couche d'ozone et au Programme des pesticides pour une efficacité accrue et un meilleur service à la clientèle.
- Le Ministère s'est engagé dans un processus d'examen organisationnel qui a donné lieu à une restructuration ministérielle permettant d'optimiser la structure du Ministère, afin d'en faire une organisation plus prompte à réagir, d'améliorer la prestation des services et de mieux répondre aux besoins du public.

# Mesures du rendement

|  |  |
|--|--|
| <b>Emplois</b>   | <b>Mesures</b>   |
| Renforcer la capacité des collectivités.   | Pourcentage de Néo Brunswickois avec un gouvernement local viable.   |
| <b>Familles</b>  | <b>Mesures</b>   |
| Promouvoir le développement de collectivités viables et résilientes aux changements climatiques. | Nombre de villes ayant effectué des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre des plans d'adaptation.                             |
| Promouvoir le développement de collectivités viables et résilientes aux changements climatiques. | Nombre de municipalités à risque élevé ayant effectué des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre de plans d'adaptation.        |
| <b>Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones</b>                                 | <b>Mesures</b>   |
| Établir des relations plus solides avec les Premières Nations.                                   | Pourcentage du personnel ministériel concerné ayant suivi la formation de sensibilisation à l'obligation de consulter les Premières Nations. |
| Renforcer l'action sur le changement climatique.   | Pourcentage de livrables relatifs à la tarification du carbone prévus et exécutés.   |
| <b>Gouvernement intelligent</b>  | <b>Mesures</b>   |
| Équilibrer le budget.  | Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.  |

## Emplois

### Objectif de la mesure

Renforcer la capacité des collectivités.

### Mesure

Pourcentage de Néo-Brunswickois avec un gouvernement local viable.

### Description de la mesure

Cette mesure porte sur le suivi du pourcentage de Néo-Brunswickois vivant dans une zone desservie par un gouvernement local viable. Pour les besoins de cette mesure, les « gouvernements locaux viables » sont définis comme étant les gouvernements locaux qui servent 4 000 personnes ou plus ou qui sont dotés d'une assiette fiscale d'au moins 200 millions de dollars.

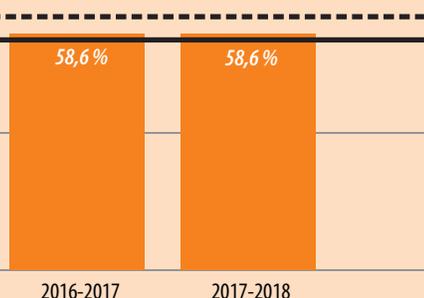
*Pourcentage de Néo-Brunswickois avec un gouvernement local viable*

65 %

60 %

55 %

50 %



### Rendement général

Au total, la population vivant dans des collectivités viables représente 58,6 p. cent de la population de la province. En 2017-2018, une communauté rurale a été établie et deux propositions de restructuration communautaire ont fait l'objet d'un plébiscite. Les résultats ne soutenaient pas la restructuration.

————— Référence : 58,6 %

- - - - - Cible : 59,36 %

Réel : 58,6 %

### Raison d'être de cette mesure

Il est essentiel que les gouvernements locaux aient la capacité d'assurer des services et une gouvernance efficace et abordable pour leurs citoyens. Le Ministère soutient la restructuration locale comme moyen d'aider les gouvernements locaux à devenir viables.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

La communauté rurale de Haut-Madawaska a été établie le 1er juillet 2017. Elle englobe quatre municipalités, cinq districts de services locaux (DSL) et une partie d'un sixième DSL.

Des projets d'établissement de communauté rurale ont été soutenus pour les secteurs non constitués en municipalités de l'ouest de Fredericton (comté de York) et la région de Lamèque-Miscou; les résultats du plébiscite n'ont pas soutenu la mise en œuvre de la restructuration.

## Familles

### Objectif de la mesure

Promouvoir le développement de collectivités viables et résilientes aux changements climatiques.

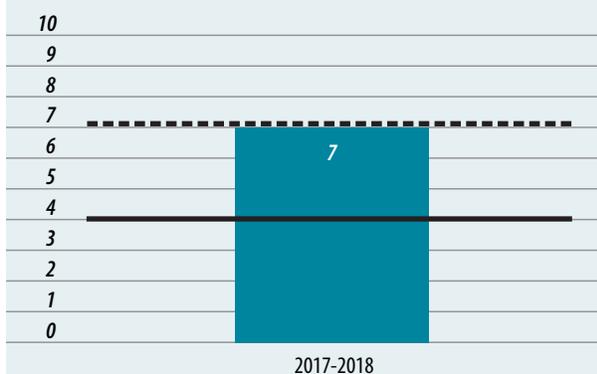
### Mesure

Nombre de villes ayant effectué des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre des plans d'adaptation.

### Description de la mesure

Cette mesure permet de suivre les progrès accomplis par les collectivités dans la planification en fonction des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. La planification de l'adaptation commence par la réalisation d'une évaluation des vulnérabilités, qui sert ensuite à la ville pour orienter ses efforts d'adaptation. Cette mesure est une première étape dans la compréhension du niveau de préparation des collectivités aux changements climatiques, la résilience complète étant l'objectif à long terme. La mesure immédiate consiste à constater l'existence d'un plan, et l'efficacité et l'exhaustivité de ce plan sont des mesures à long terme.

*Nombre de villes ayant effectué des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre des plans d'adaptation*



### Rendement général

La référence pour 2017-2018 correspondait à quatre villes ayant effectué des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre de plans d'adaptation (Bathurst, Dieppe, Fredericton, et Moncton).

Depuis le 31 mars 2018, trois villes supplémentaires (Miramichi, Edmundston et Saint John) ont commencé à évaluer leurs vulnérabilités. Ces villes sont dans la première année d'un processus de deux ans. La dernière ville, Campbellton, a commencé l'évaluation des vulnérabilités après le 31 mars 2018. Des mesures d'adaptation visant à réduire les risques et les vulnérabilités et à renforcer la résilience dans tous les secteurs serviront de base aux plans d'adaptation individuels.

— Référence : 4/8  
- - - Cible : 7/8  
Réal : 7/8

### Raison d'être de cette mesure

Cette mesure est la première étape dans la compréhension du niveau de préparation d'une ville aux changements climatiques. Connaître l'état de la planification de l'adaptation permet au Ministère de mieux orienter ses efforts afin de faire en sorte que les Néo-Brunswickois soient prêts à faire face aux changements climatiques.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Secrétariat des changements climatiques a ouvert le dialogue avec les villes de Miramichi, Edmundston, Campbellton et Saint John pour discuter du processus de planification de l'adaptation, notamment pour les informer sur les outils et les autres ressources à leur disposition pour faciliter l'élaboration des plans d'adaptation. Le Fonds en fiducie pour l'environnement contribue toujours à la réalisation de ce travail qui s'appuie sur les bases établies par l'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale et le travail des provinces de l'Atlantique.

## Familles

### Objectif de la mesure

Promouvoir le développement de collectivités viables et résilientes aux changements climatiques.

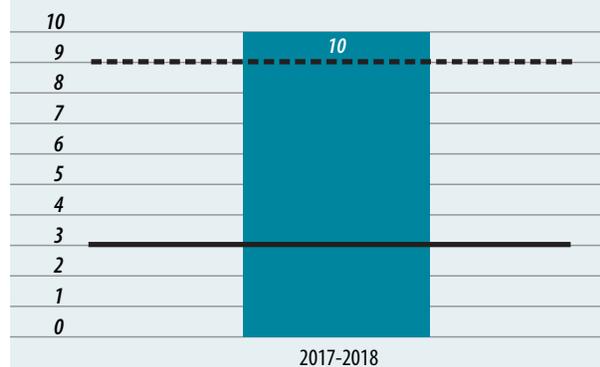
### Mesure

Nombre de municipalités à risque élevé ayant effectué des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre des plans d'adaptation.

### Description de la mesure

Cette mesure porte sur le processus de planification de l'adaptation pour les municipalités à risque élevé. Pour les besoins de cette mesure, les « municipalités à risque élevé » sont définies comme les municipalités côtières qui ont été victimes d'inondations et qui se trouvent dans la zone définie comme étant à risque élevé (2 m au-dessus de la pleine mer supérieure, grande marée). La planification de l'adaptation commence par la réalisation d'une évaluation des vulnérabilités, qui sert ensuite à la collectivité pour orienter ses efforts d'adaptation. La réalisation des évaluations des vulnérabilités et des plans d'adaptation aidera à fournir aux municipalités les renseignements requis pour prendre des décisions judicieuses en matière d'investissement, en tenant compte des futures conditions climatiques, ce qui leur permettra, finalement, d'éviter des coûts inutiles. La résilience complète est un objectif à long terme. La mesure immédiate consiste à constater l'existence d'un plan, et l'efficacité et l'exhaustivité de ce plan sont des mesures à long terme.

*Nombre de municipalités à risque élevé ayant effectué des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre des plans d'adaptation*



### Rendement général

La référence pour 2017-2018 correspondait à trois municipalités à risque élevé ayant réalisé des évaluations des vulnérabilités et ayant mis en œuvre des plans d'adaptation (Port Elgin, Le Goulet et Sackville).

Sept autres municipalités à risque élevé (Beaubassin-est, Beresford, Cap-Pelé, Sainte-Marie-Saint-Raphaël, Shediac, Shippagan et St. Andrews) ont commencé le processus de planification de l'adaptation. Beaubassin-est, Cap-Pelé, Shediac et St. Andrews en sont à la première année d'un processus de deux ans; leurs plans d'adaptation devraient être prêts le 31 mars 2020. Beresford, Sainte-Marie-Saint-Raphaël et Shippagan en sont à la deuxième année d'un processus de deux ans. Elles ont réalisé les évaluations des vulnérabilités et travaillent actuellement à l'achèvement de leurs plans d'adaptation d'ici le 31 mars 2019.

— Référence : 3/10  
- - - Cible : 9/10  
Réal : 10/10

### Raison d'être de cette mesure

Toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick devraient avoir achevé leurs plans d'adaptation. Toutefois, nous devons établir des priorités pour nous assurer que les municipalités présentant le risque le plus élevé soient les premières à entreprendre le processus de planification de l'adaptation. Il s'agit de la première étape dans la compréhension du niveau de préparation des municipalités aux changements climatiques. Connaître l'état de la planification de l'adaptation permet au Ministère de mieux orienter ses efforts afin de faire en sorte que les Néo-Brunswickois soient prêts à faire face aux changements climatiques.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les municipalités de Beresford, Sainte-Marie-Saint-Raphaël et Shippagan ont achevé leur évaluation des vulnérabilités en 2017-2018. Le Secrétariat des changements climatiques a mobilisé les municipalités de Beaubassin-est, Cap-Pelé, Shediac, et St. Andrews pour lancer le processus de planification de l'adaptation. Des rencontres avec les fonctionnaires municipaux ont

été organisées pour discuter du processus de planification de l'adaptation aux changements climatiques. Les municipalités ont reçu de l'information sur l'expertise, les outils, les documents d'information et l'aide financière à leur disposition pour faciliter l'élaboration des plans.

## Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones

### Objectif de la mesure

Établir des relations plus solides avec les Premières Nations.

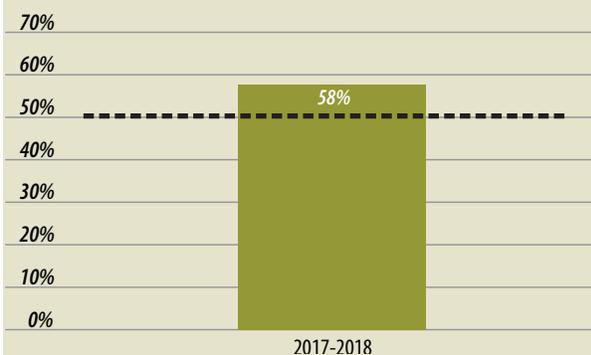
### Mesure

Pourcentage du personnel ministériel concerné ayant suivi la formation de sensibilisation à l'obligation de consulter les Premières Nations.

### Description de la mesure

Cette mesure permet de connaître le pourcentage d'employés qui ont participé aux séances de sensibilisation à l'obligation de consulter les Premières Nations ou qui ont été encadrés relativement au processus de consultation. Cette mesure a été mise en place pour renforcer le niveau général de sensibilisation au sein du Ministère concernant les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick et l'obligation du gouvernement de consulter et d'accommoder les Premières Nations.

*Pourcentage du personnel ministériel concerné ayant suivi la formation de sensibilisation à l'obligation de consulter les Premières Nations*



### Rendement général

Il s'agissait d'une nouvelle mesure pour 2017-2018. Au total, 58 p. cent du personnel a reçu une

formation de sensibilisation à l'obligation de consulter. Les efforts se poursuivront jusqu'à ce que l'ensemble du personnel soit formé.

À l'issue de la formation, les participants ont complété un bref questionnaire. Les résultats ont indiqué que plus de 80 p. cent d'entre eux ont appris de nouvelles choses et ont trouvé les séances utiles, et que 74 p. cent ont trouvé que les exemples donnés étaient pertinents pour leur travail. Les suggestions d'amélioration seront prises en compte pour les prochaines séances de formation.



### Raison d'être de cette mesure

Les peuples autochtones entretiennent depuis longtemps une relation intégrale avec la terre, l'eau et l'environnement qui leur procurent les ressources dont ils ont besoin. Par conséquent, leur conception du monde est en lien étroit avec le travail réalisé par le Ministère, auquel ils accordent un grand intérêt. Il est important que les fonctionnaires connaissent mieux les obligations et les responsabilités légales du gouvernement en matière d'engagement et de consultation. La sensibilisation du personnel aura une incidence positive sur la priorité du gouvernement d'établir des relations plus solides avec les Premières Nations.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En collaboration avec le Secrétariat des affaires autochtones (SAA), le Ministère a mis au point un programme de formation se rapportant au travail ministériel. Quatre séances de formation ont eu lieu.

## Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones

### Objectif de la mesure

Renforcer l'action sur le changement climatique.

### Mesure

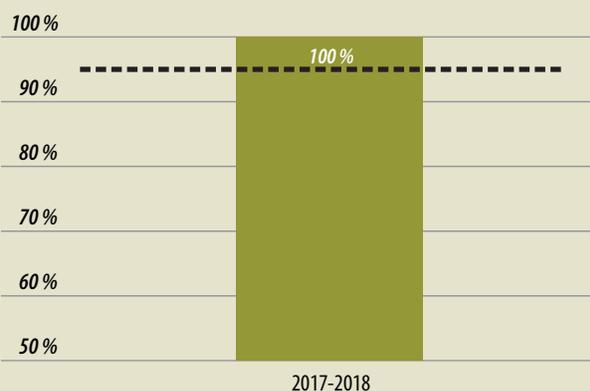
Pourcentage de livrables relatifs à la tarification du carbone prévus et exécutés.

### Description de la mesure

En réponse à l'annonce du gouvernement fédéral en octobre 2016 concernant l'obligation pour toutes les provinces de mettre en place un mécanisme de tarification du carbone d'ici 2018 et en s'appuyant sur un engagement du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial s'est employé à définir un mécanisme de tarification du carbone qui répond aux besoins du Nouveau-Brunswick et aux exigences fédérales.

Cette mesure permet de connaître le pourcentage de livrables relatifs à la tarification du carbone prévus et exécutés. Pour les besoins de cette mesure, l'expression « exécuté » se rapporte à l'annonce de l'approche du Nouveau-Brunswick en matière de tarification du carbone et à l'entrée en vigueur de la Loi sur les changements climatiques.

#### Pourcentage de livrables relatifs à la tarification du carbone prévus et exécutés



### Rendement général

Il s'agissait d'une nouvelle mesure pour 2017-2018. Au total, 100 p. cent des livrables relatifs à la tarification du carbone ont été exécutés. Le Ministère a annoncé son approche en matière de tarification du carbone en décembre 2017 et la *Loi sur les changements climatiques* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

— Référence : Nouvelle mesure  
- - - - - Cible : 95 %  
Réal : 100 %

### Raison d'être de cette mesure

Grâce au travail du Comité spécial sur les changements climatiques, le Ministère sait que les changements climatiques constituent un enjeu très important pour les Néo-Brunswickois et que seule une action concertée et coordonnée de toute la population du Nouveau-Brunswick permettra de mener à bien la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement fédéral a également annoncé que toutes les provinces et tous les territoires devaient fixer un prix pour les émissions de carbone d'ici 2018.

En décembre 2016, le gouvernement provincial a publié un plan d'action plus ambitieux sur les changements climatiques, intitulé *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone*. Dans le cadre du plan, le gouvernement s'est engagé à déposer une Loi sur les changements climatiques, qui comprendrait, entre autres, une approche de tarification du carbone élaborée au Nouveau-Brunswick, qui respecte les réalités économiques propres à la province.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

À la suite de l'importante consultation publique qui a eu lieu par l'intermédiaire du Comité spécial sur les changements climatiques et pendant l'élaboration du Plan d'action sur les changements climatiques, le Ministère a entrepris une série d'analyses internes détaillées et de délibérations pour déterminer l'approche appropriée pour la tarification du carbone au Nouveau-Brunswick.

Le Ministère a déposé la nouvelle *Loi sur les changements climatiques* en décembre 2017. Parallèlement, le Ministère a annoncé l'approche qu'il entendait adopter pour la tarification du carbone, soit une redevance provinciale sur le carbone pour l'essence et le diesel et le système fédéral de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs du Nouveau-Brunswick. La redevance provinciale sur le carbone est entrée en vigueur en même temps que la *Loi sur les changements climatiques*, le 1<sup>er</sup> avril 2018.

## Gouvernement intelligent

### Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

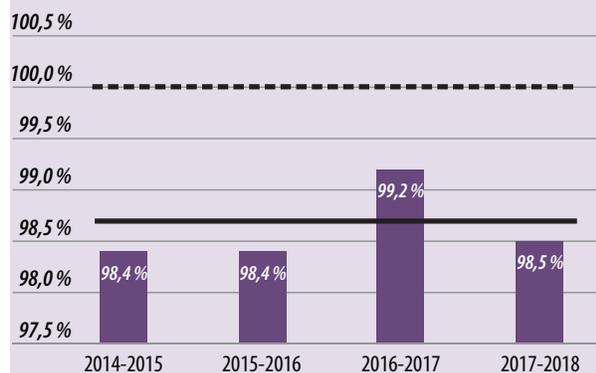
### Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

### Description de la mesure

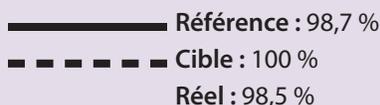
Cette mesure compare les dépenses réelles du Ministère avec le montant prévu au budget à cette fin. Le ratio dépasse 100 p. cent lorsque les dépenses sont supérieures au budget et est inférieur à 100 p. cent lorsque les dépenses sont en deçà du budget..

#### Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées



### Rendement général

Le budget 2017-2018 du Ministère, incluant les transferts d'appropriation, a été fixé à \$141, 575, 254. Le Ministère a clos son année financière à 1.55 pour cent, ou \$2,2 millions, sous le montant budgété. La variation est attribuable à une sur-estimation des dépenses courantes des Districts de services locaux et une sous-estimation de variation de taxation.



### Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses en fonction du budget établi. Le Ministère doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et doit être prêt à adopter les mesures correctives qui s'imposent si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'exercice.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

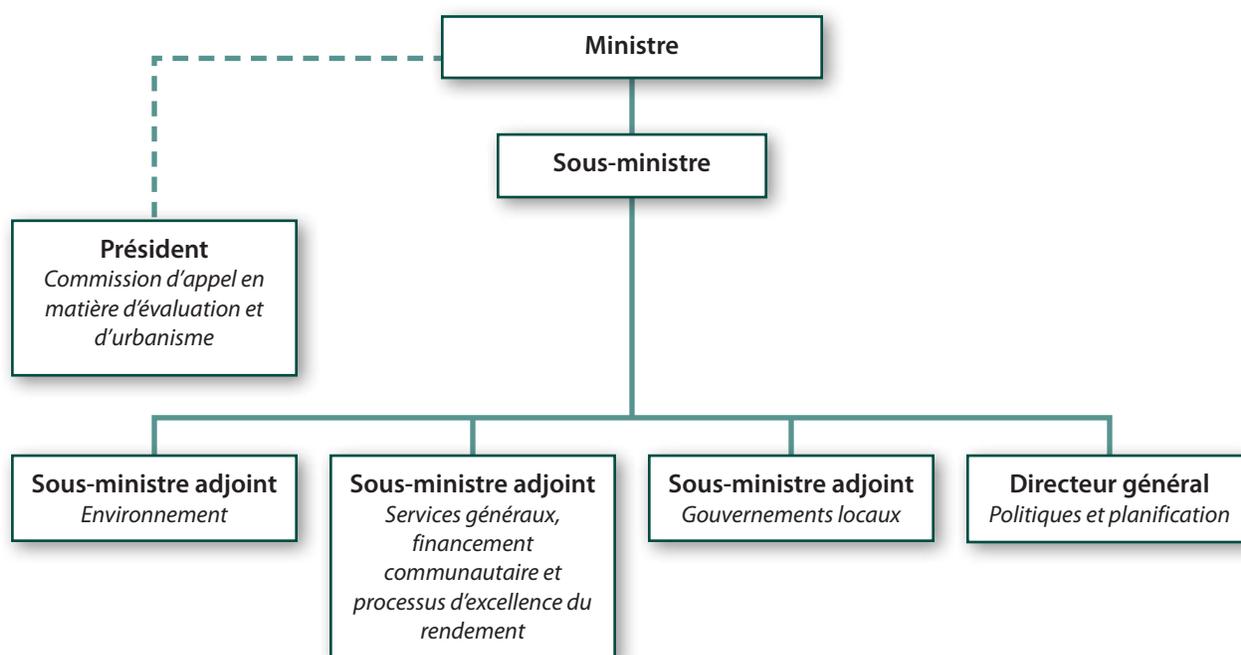
Le Ministère a assuré le suivi des dépenses tout au long de l'exercice pour prendre des mesures correctives lorsque c'était possible.

# Survol des opérations du Ministère

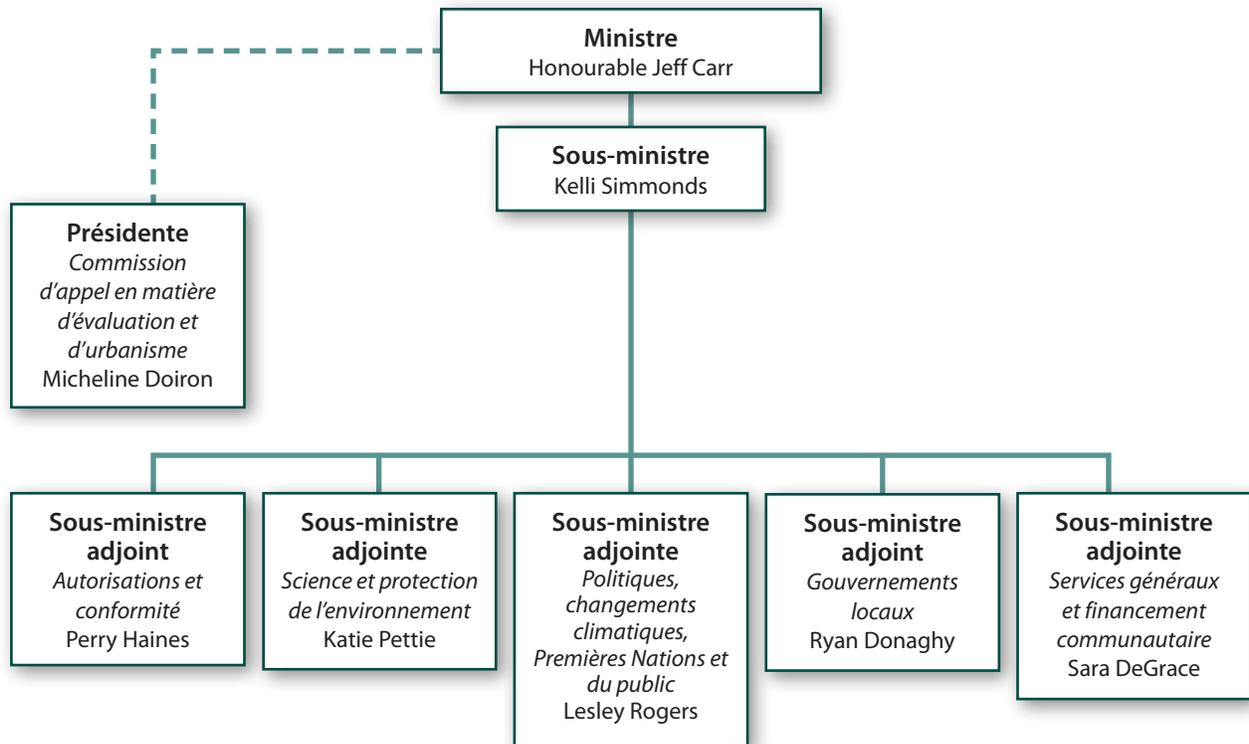
Le mandat du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion de l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets, à veiller à l'application et au respect des règlements et des lois sur l'environnement et à favoriser le renforcement des collectivités en offrant des consultations efficaces et en assurant la liaison avec les administrations municipales en matière de gouvernance et en administrant les districts de services locaux.

En novembre 2017, le Ministère a mené à bien un processus d'examen organisationnel qui s'est soldé par une nouvelle structure opérationnelle. La restructuration ministérielle visait à optimiser la structure du Ministère pour qu'il devienne une organisation plus prompte à réagir afin d'améliorer la prestation des services et de mieux répondre aux besoins du public, des intervenants et des Premières Nations à l'appui de notre vision : Environnements sains, collectivités fortes.

## Organigramme des échelons supérieurs (début de l'exercice financier 2017-2018)



## Organigramme des échelons supérieurs (fin de l'exercice financier 2017-2018)



Les changements les plus importants ont eu lieu dans l'ancienne Division de l'environnement à la suite de la réorganisation pour former deux nouvelles divisions : la Division de la science et de la protection de l'environnement et la Division des autorisations et de la conformité. La Division de la science et de la protection de l'environnement a aussi été élargie pour inclure une nouvelle Direction des environnements en santé, relevant auparavant du ministère de la Santé. De plus, l'ancienne Division des politiques et de la planification a été élargie pour inclure trois nouveaux secteurs : la Direction de la sensibilisation du public et de la participation des intervenants et des Premières Nations, la Direction des initiatives stratégiques et le Secrétariat des changements climatiques, qui forment la nouvelle Division des politiques, des changements climatiques, des Premières Nations et du public. La Division des services généraux et du financement communautaire a fait l'objet de changements mineurs, notamment l'ajout de la Direction des affaires juridiques. La Division des gouvernements locaux et la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme fonctionnent toujours selon la même configuration. Aucun service ou programme n'a été supprimé au cours de la restructuration.

### Information financière

Au début de l'exercice financier 2017-2018, le Ministère était organisé selon la structure présentée dans le Budget principal des dépenses et qui, d'un point de vue comptable, a été maintenue tout au long de l'exercice pour permettre la préparation de l'information financière après la fin de l'exercice. Un résumé est présenté dans la section d'Information financière de ce rapport. L'information opérationnelle présentée tout au long de ce rapport annuel pour l'exercice financier 2017-2018 tient compte de la nouvelle structure opérationnelle mise en œuvre en milieu d'exercice et qui était en place à la fin de l'exercice.

# Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

## Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme

La Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme est autonome, mais elle relève du ministère des Gouvernements locaux à des fins administratives comme la dotation en personnel et l'allocation budgétaire.

Elle est chargée d'entendre les appels et de rendre des décisions sur les questions suivantes :

- les appels en matière d'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur l'évaluation*;
- les appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*;
- les appels de décisions des comités du patrimoine locaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

La Commission tient des audiences par l'intermédiaire de onze comités régionaux qui se réunissent au besoin et à l'endroit requis dans la province. Chaque comité est composé d'un président et de deux membres nommés par leur région respective. Le président de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme peut présider l'audience d'un appel ou désigner un des trois vice-présidents pour présider une audience.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ En tout, 539 appels ont été interjetés en vertu de la Loi sur l'évaluation. De ce nombre, 471 avaient trait à des biens résidentiels et 68, à des biens commerciaux.
- ♦ En tout, 511 appels en matière d'évaluation ont été réglés à la suite d'une audience ou de leur retrait par l'appelant avant la date prévue de l'audience.
- ♦ La Commission a traité 429 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 82 appels en matière d'évaluation foncière commerciale.
- ♦ À la fin de l'exercice, 229 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 60 appels en matière d'évaluation foncière commerciale étaient en suspens et ont été reportés.
- ♦ Au total, 14 appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres ont été déposés en vertu de la Loi sur l'urbanisme.

- ♦ Un appel a été interjeté en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine.

## Division des autorisations et de la conformité

La Division des autorisations et de la conformité est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et activités de réglementation au sein des directions des Autorisations et de la Gestion des eaux de source et de surface, ainsi que de la Direction des opérations régionales et de la conformité qui répond aux demandes de renseignements et aux préoccupations du public concernant les programmes ministériels et les urgences environnementales.

La Division est composée de la Direction des autorisations, de la Direction des opérations régionales et de la conformité et de la Direction de la gestion des eaux de source et de surface.

La **Direction des autorisations** est responsable de la gestion d'environ 7 500 licences, permis, certifications et agréments pour diverses activités réglementées pouvant avoir une incidence sur l'environnement. Elle régit la construction et l'exploitation pour des activités particulières afin d'atténuer le plus possible les effets sur l'eau, l'air et la terre dans la province. À cette fin, elle se sert de divers outils réglementaires et évalue la conformité en administrant un solide programme de vérification.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a délivré plus de 2 400 agréments, permis et licences dans le cadre de divers programmes.
- ♦ Le Programme de stockage des produits pétroliers a délivré 1 900 licences pour des sites ayant une capacité totale de stockage des produits pétroliers de plus de 2 000 litres. Au total, 62 installateurs ont obtenu une licence et 103 agréments ont été accordés pour l'installation de nouveaux systèmes.
- ♦ Au total, 170 agréments ont été délivrés en vertu du Règlement sur la qualité de l'air – Loi sur l'assainissement de l'air, du Règlement sur la qualité de l'eau et du Règlement sur l'huile usée – Loi sur l'assainissement de l'environnement.

- ♦ Au total, 125 permis et licences ont été délivrés en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (année civile 2017).
- ♦ Dans le cadre du Programme pour l'aquaculture, 47 agréments ont été délivrés pour des sites d'aquaculture marine et 16 ont été accordés à des sites d'aquaculture en eau douce.
- ♦ Une formation sur la vérification environnementale a été offerte à l'ensemble du personnel technique et de terrain. Cette formation était un rappel pour certains et une première formation pour d'autres.

La **Direction des opérations régionales et de la conformité** assure la prestation locale de services pour certains programmes du Ministère et un programme d'inspection par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Elle gère les activités visant à faire respecter les lois et les règlements dont l'application relève du Ministère. Enfin, elle est chargée de coordonner la gestion des urgences, y compris le plan de mesures d'urgence et le système d'appel d'urgence du Ministère.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a traité 2 241 dossiers d'enquête, dont plus d'un tiers découlaient de plaintes du public relatives à l'environnement. Les autres dossiers portaient notamment sur des mesures d'exécution, des incidents, des inspections, des interventions d'urgence et des vérifications.
- ♦ Au total, 95 mesures d'exécution ont été gérées par les bureaux régionaux.
- ♦ La Direction a continué de soutenir plusieurs programmes ministériels, notamment les vérifications des conditions des permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide, les interventions en cas d'urgence environnementale, les inspections sur place, les réponses aux préoccupations et plaintes du public et la délivrance des permis provisoires de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide.
- ♦ Une formation sur les systèmes de commandement en cas d'incident (SCI) 300 a été offerte aux inspecteurs en environnement.
- ♦ La Direction a collaboré à l'élaboration d'une nouvelle législation sur les lieux inesthétiques.
- ♦ Elle a également lancé un projet visant à doter les véhicules d'inspection régionaux de GPS pour renforcer la sécurité et l'efficacité.

La **Direction de la gestion des eaux de source et de surface** est responsable de la protection des sources d'eau potable municipales, de la protection des puits d'eau, de la modification des cours d'eau et des terres humides, de la gestion des terres humides, de la protection des côtes et de la planification maritime. La Direction a le mandat d'autoriser le développement adapté dans des lieux appropriés et de veiller à ce que cela soit entrepris en tenant compte des critères de minimisation et d'évitement. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre des programmes pour conserver, protéger et assurer la qualité et la quantité d'eau potable pour les prochaines générations.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ Au total, 2 061 permis ont été délivrés dans le cadre du Programme de modification des cours d'eau et des terres humides.
- ♦ Au total, 69 dérogations ont été demandées et traitées dans le cadre du Programme de protection des champs de captage, desquelles 35 ont été accordées.
- ♦ Au total, 42 dérogations ont été demandées et traitées dans le cadre du Programme de protection des bassins hydrographiques, desquelles 29 ont été accordées.
- ♦ Des permis de construire des puits d'eau ont été délivrés à 37 entrepreneurs et 48 foreurs de puits d'eau (année civile 2017).

## Division de la science et de la protection de l'environnement

La **Division de la science et de la protection de l'environnement** est responsable de l'examen environnemental des grands projets et de la surveillance des ressources en air et en eau du Nouveau-Brunswick. Elle réalise des évaluations scientifiques et formule des conseils sur la protection de l'environnement. Elle prépare également des rapports sur l'état de l'environnement, élabore des programmes et des politiques et offre un soutien technique, scientifique et d'ingénierie. Son mandat comprend l'interprétation, l'évaluation et le maintien des connaissances des recherches et du développement liés à des problématiques et initiatives en rapport avec la santé publique environnementale pour le compte du Ministère.

La Division est composée de la Direction des études d'impact sur l'environnement, de la Direction des sciences de l'air et de l'eau et de la Direction des environnements en santé.

La **Direction des études d'impact sur l'environnement** est responsable du processus de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) visant à cibler les impacts environnementaux potentiels associés aux activités et aux développements avant leur exécution de façon à éviter ou atténuer ces impacts à des niveaux acceptables si le projet est autorisé. De plus, le processus d'EIE offre aux techniciens des organismes gouvernementaux, ainsi qu'aux résidents, au public, aux intervenants et aux membres des Premières Nations une chance de donner leur avis sur le processus de prise de décisions.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ Au total, 34 projets ont été enregistrés au cours de l'exercice, dont 17 projets approuvés sous conditions. Les 81 projets restants demeurent au stade de l'étude de détermination.
- ♦ La Direction a mené à bien un projet d'amélioration continue pour renforcer l'efficacité du processus d'EIE. Parmi les améliorations, on compte : les mises à jour du Guide d'enregistrement d'une EIE et de la base de données, la mise en œuvre d'une évaluation a posteriori du promoteur, et le développement un plan d'éducation et de sensibilisation à long terme.

La **Direction des sciences de l'air et de l'eau** est chargée de surveiller les conditions environnementales actuelles, de fournir des services d'essais scientifiques, d'interpréter et d'évaluer l'état de l'environnement au Nouveau-Brunswick et de produire des rapports à ce sujet. Par l'intermédiaire du centre hydrologique, la Direction travaille également avec l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU) pour interpréter les données aux fins de prévision des crues afin d'assurer la sécurité des Néo-Brunswickois.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a collaboré avec d'autres ministères pour élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance des eaux utilisées à des fins récréatives aux plages Parlee et Murray, et a contribué à la rédaction du rapport sur la plage Parlee et aux études connexes.

- ♦ Le rapport *Étude de la qualité de l'air – Royal Road, Nouveau-Brunswick* a été publié après une évaluation de la qualité de l'air menée sur six mois près de Fredericton.
- ♦ La Direction continue de fournir des données en temps réel sur la qualité de l'air à nos partenaires fédéraux et provinciaux afin d'offrir les services de la cote air santé (CAS) à Saint John, à Fredericton, à Moncton et à Bathurst. Une nouvelle station de surveillance de la qualité de l'air a été mise en place à Edmundston dans le cadre du programme CAS.
- ♦ Le centre hydrologique a offert des services de prévision des crues dans le cadre du programme *Surveillance du fleuve 2017*, ainsi que des services de prévision du débit et du niveau de l'eau pour les événements météorologiques extrêmes survenus au cours de l'année.
- ♦ La Direction a participé à la mise en œuvre continue du Système de gestion de la qualité de l'air canadien, notamment à l'élaboration et la révision des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant.

La **Direction des environnements en santé** collabore avec les partenaires et intervenants pour coordonner, développer, planifier et gérer des programmes de santé publique environnementale, éclairer les politiques de santé publique environnementale, offrir un soutien scientifique et d'ingénierie et une formation au Ministère et à ses partenaires, rédiger des rapports sur l'état de la santé publique environnementale et évaluer et anticiper les risques nouveaux et émergents pour la santé publique environnementale qui concernent le Nouveau-Brunswick. Les membres de la Direction travaillent au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour atteindre les objectifs.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ À la suite d'une transition depuis le ministère de la Santé, la Direction a poursuivi sa participation aux efforts ministériels visant la prise de décisions fondées sur des données probantes pour les dossiers sur la santé environnementale.
- ♦ La Direction a offert un soutien opérationnel pour la gestion de projets relatifs au volet de la Stratégie de l'eau concernant la gestion des bassins hydrographiques.
- ♦ Elle a également commencé l'élaboration d'un rapport sur l'eau potable municipale à l'appui de la Stratégie de l'eau du Ministère.

- ◆ Elle a offert son soutien technique au Bureau du médecin-hygiéniste en chef et au Ministère pour des questions de santé environnementale et de politiques, notamment : la politique sur l'eau potable, la surveillance des eaux utilisées à des fins récréatives dans les parcs provinciaux, le dossier de la plage Parlee, la qualité de l'eau potable, les effets sur la santé humaine des applications aériennes du glyphosate, les crues, les changements climatiques et d'autres problématiques régionales.

## Division des politiques, des changements climatiques, des Premières Nations et du public

La Division des politiques, des changements climatiques, des Premières Nations et du public est responsable de la recherche et de l'élaboration de politiques, de l'élaboration des mesures législatives, de la consultation des Premières Nations et de l'établissement de relations avec celles-ci, de la sensibilisation et de la participation du public, ainsi que de la gestion stratégique des projets pour appuyer les priorités du gouvernement et les objectifs opérationnels du Ministère. La Division comprend également le Secrétariat des changements climatiques et fournit des services de droit et d'accès à l'information, offre un soutien législatif et assure des services de coordination.

Elle est composée de la Direction de la politique, du Secrétariat des changements climatiques, de la Direction de la Sensibilisation du public et de la participation des intervenants et des Premières Nations et de la Direction des initiatives stratégiques.

La **Direction des politiques** offre une vaste gamme de services liés aux politiques, notamment des services d'accès à l'information, de coordination législative, de recherche et d'élaboration de politiques et d'élaboration de règlements et de lois. Elle est également chargée des relations intragouvernementales et intergouvernementales.

### FAITS SAILLANTS

- ◆ Des modifications ont été apportées à la Loi sur Edmundston pour ajuster les limites de la ville et supprimer certaines dispositions qui n'étaient plus nécessaires.

- ◆ D'importants efforts ont été déployés dans le cadre des règlements appuyant les nouvelles Loi sur la gouvernance locale et Loi sur l'urbanisme, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018.
- ◆ La Direction a répondu à 109 demandes liées au droit à l'information et à 35 demandes liées aux frais associés au droit à l'information en 2017-2018.

Le **Secrétariat des changements climatiques** coordonne les initiatives qui visent à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il voit à l'élaboration des plans d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques et à la coordination de leur mise en œuvre. Le Secrétariat mobilise la plupart des ministères et des organismes afin de faire en sorte que les mesures relatives aux changements climatiques fassent partie intégrante des politiques, des programmes et des décisions quotidiennes du gouvernement. Il mobilise également différents intervenants et partenaires des gouvernements locaux et non gouvernementaux afin d'encourager les investissements et les pratiques sobres en carbone et les activités d'adaptation aux changements climatiques.

### FAITS SAILLANTS

- ◆ La réponse du gouvernement quant à la tarification du carbone a été annoncée en décembre 2017 et la nouvelle Loi sur les changements climatiques a été déposée. La Loi est entrée en vigueur le 1er avril 2018.
- ◆ Dans le cadre de la Loi sur les changements climatiques, un Fonds pour les changements climatiques a été créé pour financer les initiatives de lutte contre les changements climatiques.
- ◆ D'importants progrès ont été réalisés quant à la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques de la province et un rapport de progrès sur le plan d'action a été publié en décembre 2017.
- ◆ La Direction a continué d'aider les collectivités dans leurs efforts visant à s'adapter aux changements climatiques. Toutes les villes et les municipalités à risque élevé de la province ont commencé le processus de planification de l'adaptation, et certaines ont réalisé des évaluations des vulnérabilités et achevé leurs plans d'adaptation.

La **Direction de la sensibilisation du public et de la participation des intervenants et des Premières Nations** voit à surveiller et à soutenir la participation et la consultation des Premières Nations, à assurer la liaison avec les Premières Nations et le Secrétariat des affaires autochtones, à élaborer et à appuyer les initiatives de sensibilisation du public visant à renforcer les capacités et à changer les comportements, à surveiller les processus de consultation prescrits par la loi, à concevoir des options pour la mobilisation non prescrite par la loi et à appuyer les activités de reconnaissance des intervenants et d'information du public, y compris de vastes consultations auprès des collectivités des Premières Nations.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a mis en place un processus de notification de l'enregistrement à l'étude d'impact environnemental (EIE) pour les Premières Nations. Au total, 32 notifications d'EIE ont été envoyées à l'ensemble des membres des Premières Nations.
- ♦ La Direction a continué d'entretenir une relation de travail positive avec les Premières Nations, a organisé six réunions avec leurs représentants pour discuter de divers sujets liés au Ministère et a participé à plusieurs autres réunions portant sur des projets particuliers.
- ♦ Elle a mis en place une approche pour la consultation des Premières Nations sur les programmes ministériels. Elle a mis en application cette approche en 2017-2018 en utilisant le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées qui comprend plus de 100 projets.

La **Direction des initiatives stratégiques** assure un leadership ciblé sur des initiatives stratégiques complexes qui sont des priorités pour le GNB. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes politiques pluriannuels complexes et de grande envergure qui auront des retombées importantes dans la province. La Direction assure la coordination entre les ministères tout en appuyant une culture de l'innovation politique et une nouvelle approche collaborative visant à travailler directement avec le public, les intervenants et les Premières Nations.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick 2018 – 2028 a été publiée en décembre 2017. Cet effort collaboratif sur deux ans était fondé sur une importante mobilisation provinciale, incluant le public, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des intervenants et des représentants des Premières Nations. Les 29 mesures de la stratégie portent sur le partage des connaissances liées à l'eau, la protection de l'eau potable, la préservation et l'amélioration des écosystèmes aquatiques, la coopération, la déclaration publique et l'établissement d'une base en vue d'une future collaboration.
- ♦ La Direction a dirigé un groupe de travail technique sur la gestion des bassins hydrographiques. Il était composé de membres de groupes de gestion des bassins hydrographiques et d'organismes non gouvernementaux, ainsi que de représentants de l'industrie, des Premières Nations, des commissions de services régionaux, du milieu universitaire et du Ministère. Il est chargé de faire des recommandations sur une nouvelle approche de gestion de la qualité de l'eau fondée sur les bassins hydrographiques. Les principes généraux recommandés par le groupe de travail ont été intégrés à la version définitive de la Stratégie de l'eau.
- ♦ Des activités liées à d'autres mesures de la Stratégie de l'eau ont été lancées, notamment un rapport sur l'état actuel de la qualité de l'eau dans les lacs et les rivières du Nouveau-Brunswick, une analyse approfondie de la qualité de l'eau potable dans toutes les collectivités de la province qui ont un système d'approvisionnement en eau potable, et l'élaboration d'un programme de surveillance des eaux utilisées à des fins récréatives pour le réseau de parcs provinciaux.

### Division des gouvernements locaux

La **Division des gouvernements locaux** sert de premier point de contact entre le gouvernement du Nouveau Brunswick (GNB) et les collectivités locales. Dans l'objectif de favoriser le renforcement des collectivités, elle fournit des services de soutien et de consultation aux gouvernements locaux et aux commissions de services régionaux et administre les districts de services locaux (DSL).

La Division est composée de la Direction des finances communautaires, de la Direction des politiques fiscales provinciales-municipales, de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, de la Direction de la gouvernance locale et régionale et de la Direction des services de soutien aux gouvernements locaux.

La **Direction des finances communautaires** fournit des conseils et des directives relativement aux aspects financiers des gouvernements locaux (municipalités, communautés rurales, municipalités régionales), des DSL et des commissions. Elle offre un soutien aux collectivités en ce qui a trait aux services de comptabilité ainsi que de l'aide pour l'emprunt de capitaux, l'établissement de budgets et la présentation de l'information financière. Elle assure les services de secrétariat de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités et gère les emprunts à long terme des gouvernements locaux et des commissions par l'intermédiaire de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des politiques fiscales provinciales-municipales** appuie la Division des gouvernements locaux en ce qui concerne les questions touchant les politiques fiscales provinciales-municipales. Cela comprend les activités de recherche, d'analyse et d'élaboration de politiques. La Direction offre également une expertise en matière de finances communautaires et de gouvernance locale.

La **Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial** voit à l'administration de la Loi sur l'urbanisme et des règlements connexes pour guider l'aménagement au Nouveau-Brunswick. Elle assure également le leadership et offre un soutien, des conseils et une formation au personnel ministériel, aux commissions de services régionaux, aux gouvernements locaux, aux associations professionnelles, aux associations gouvernementales locales et au public.

La **Direction de la gouvernance locale et régionale** offre un soutien à l'échelle de la province et assure la liaison entre les gouvernements locaux, les commissions de services régionaux et la SPCA du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, elle informe les gouvernements locaux des initiatives ministérielles, donne des conseils sur des questions d'administration et de gouvernance aux gouvernements locaux et aux CSR, travaille avec les quatre associations municipales et les douze CSR et

répond aux demandes de renseignements généraux du public concernant les activités des gouvernements locaux, l'application de la Loi sur les jours de repos, ainsi que les questions de protection des animaux.

La **Direction des services de soutien aux gouvernements locaux** gère la prestation de services dans les secteurs de la province non constitués en municipalités. Elle assure la prestation de services comme la protection contre les incendies, la collecte des déchets solides et les mesures d'urgence dans les DSL, au moyen de l'administration régionale de services. Pour répondre aux besoins locaux en matière de services et pour gérer la prestation de services, la Direction collabore avec les comités consultatifs et les services de pompiers volontaires des DSL, les CSR, les conseils de loisirs et le public. La Direction est également chargée d'aider les collectivités intéressées par des projets de restructuration communautaire. Pour ce faire, elle travaille avec les comités de projets locaux, fournit de l'information et des analyses financières, examine les potentielles limites et formule des conseils, oriente sur les potentielles structures de gouvernance et administratives, finance les études sur le renforcement des capacités et évalue la faisabilité des changements potentiels. Elle soutient et conseille les zones d'amélioration des affaires pour les aider à s'acquitter de leur mandat qui consiste à revitaliser et à renforcer le cœur du centre-ville des municipalités.

## FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a appuyé la création de la communauté rurale de Haut-Madawaska, qui rassemble quatre municipalités, cinq DSL et une partie d'un sixième DSL.
- ♦ Elle a également octroyé des subventions à hauteur de 68 millions de dollars à 104 gouvernements locaux et 7 millions à des DSL.
- ♦ Une consultation des gouvernements locaux a eu lieu concernant l'élaboration de règlements connexes aux nouvelles lois, la Loi sur la gouvernance locale et la Loi sur l'urbanisme.
- ♦ Elle a assuré la liaison entre la SPCA du Nouveau-Brunswick et les ministères du GNB et les intervenants pour lancer le processus de révision des règlements aux termes de la Loi sur la Société protectrice des animaux.
- ♦ Elle a également participé à l'adoption des plans ruraux de Cambridge-Waterborough, Grand-Digue et Harcourt.

- ♦ *Au total, 17 plans ruraux et 25 plans municipaux ont été modifiés.*
- ♦ *Le tout premier congrès des commissions de services régionaux a été organisé pour faciliter le dialogue entre les représentants régionaux sur la façon d'améliorer la collaboration entre les collectivités de leurs régions.*
- ♦ *Des projets de communauté rurale ont été soutenus pour les secteurs non constitués en municipalités de l'ouest de Fredericton (comté de York) et la région de Lamèque-Miscou; toutefois le plébiscite n'a pas appuyé la mise en œuvre de la restructuration.*
- ♦ *Des guides de référence pour la Loi sur la gouvernance locale et la Loi sur l'urbanisme ont été élaborés*

## Division des services généraux et du financement communautaire

La **Division des services généraux et du financement communautaire** offre des services ministériels liés notamment à la gestion financière, à l'analyse des affaires juridiques, au processus d'excellence du rendement, ainsi qu'à la supervision de la gestion des ressources humaines et au soutien et au développement de la technologie de l'information. Elle a également le mandat d'assurer la supervision et l'administration du Fonds provincial/fédéral de la taxe sur l'essence, du Fonds des petites collectivités et du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que du Fonds en fiducie pour l'environnement. La Division fournit un soutien et des conseils techniques aux collectivités pour les aider à régler leurs problèmes d'infrastructure en ce qui concerne les programmes de financement applicables.

La Division est composée de la Direction des finances générales et des services de l'administration, de la Direction des affaires juridiques, de la Direction du processus d'excellence du rendement, de la Direction de la technologie de l'information et de la Direction du financement communautaire. Les services de soutien et de développement des ressources humaines et des technologies de l'information sont offerts par Service Nouveau-Brunswick en consultation avec la Division des services généraux et du financement communautaire.

La **Direction des finances générales et des services de l'administration** coordonne les processus relatifs à la planification financière, à la budgétisation et aux états

financiers intermédiaires. Elle fournit de l'information, des analyses et des conseils financiers au personnel et à la haute direction du Ministère, aux organismes centraux, ainsi que des services d'achat et de gestion des véhicules. La Direction offre des services de comptabilité, notamment : vérification visant à s'assurer que les transactions sont inscrites avec exactitude dans les livres comptables du GNB, mise à jour de l'index ministériel du Système d'information financière, rapprochement des comptes d'actif et de passif et perception et dépôt des recettes. En outre, la Division offre des services généraux de soutien de bureau et d'administration.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction a offert des services continus d'analyse financière et a appuyé les principales priorités du GNB.*
- ♦ *Elle a poursuivi divers projets d'amélioration visant à simplifier les processus internes.*

La **Direction des affaires juridiques** offre des services consultatifs au Ministère et des services liés à la prestation de programmes en réalisant des recherches, et en offrant des services d'interprétation et d'application de la loi. Elle assure la liaison entre le Ministère et le Cabinet du procureur général sur différentes questions juridiques, elle est notamment responsable de la gestion des dossiers juridiques, de la réponse aux demandes d'avis juridique officiel, de l'examen des contrats, des protocoles d'entente et des ententes, du soutien consultatif en matière de politiques et sur le plan opérationnel ainsi que du rassemblement de documents destinés à la haute direction relativement au positionnement du Ministère.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction a commencé un processus de recouvrement des comptes débiteurs relatifs aux services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées de la province avant les transferts de propriété en publiant des avis dans la Gazette foncière.*

La **Direction du processus d'excellence du rendement** dirige l'adoption du système de gestion officiel du GNB au sein du Ministère, notamment l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique, de la fiche d'évaluation équilibrée et d'une liste des initiatives et mesures prioritaires pour orienter les améliorations stratégiques du Ministère.

Elle mène et facilite divers projets d'amélioration à l'aide des processus Lean Six Sigma et sert de point de référence pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles. La Direction est également responsable de la mise en œuvre du programme d'amélioration continue, notamment des pratiques de gestion quotidienne et de recherche du gaspillage dans l'ensemble du Ministère.

### FAITS SAILLANTS

- ◆ *La Direction a facilité l'élaboration du plan stratégique ministériel.*
- ◆ *Elle a offert une formation sur la recherche du gaspillage au personnel, ce qui a entraîné environ 18 000 \$ en économies directes et de capacité.*

La **Direction de la technologie de l'information** doit veiller à l'utilisation efficace et stratégique de la technologie de l'information, des systèmes d'information géographique et de la gestion des dossiers au Ministère. Elle offre un soutien consultatif et opérationnel au personnel du Ministère dans ces domaines et veille à ce que les activités du Ministère soient en harmonie avec les initiatives du GNB et les stratégies de technologie de l'information (TI), les systèmes d'information géographique (SIG) et le processus de gestion des dossiers, tout en y contribuant. La Direction supervise les projets et questions de TI pour s'assurer que le travail réalisé par le personnel chargé des TI du GNB est conforme aux priorités et stratégies du Ministère dans ce domaine. Elle facilite l'adoption provinciale de la planification de la gestion des actifs par les municipalités, pour aider la Direction du financement communautaire.

### FAITS SAILLANTS

- ◆ *La Direction a assuré la logistique et coordonné la gestion du changement dans le cadre de la rénovation et du déménagement des bureaux, notamment le déménagement du Centre de dépôt des documents.*
- ◆ *Elle a soutenu l'élaboration de la Stratégie de réduction des risques d'inondation à l'aide de la technologie LiDAR et de l'analyse.*

La **Direction du financement communautaire** administre le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable

et le traitement des eaux usées. Ces programmes d'investissement visent à aider les collectivités à améliorer leur infrastructure. La Direction assure également la gestion du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick. Ce programme, pour lequel des demandes doivent être déposées, procure du financement aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes privés et sans but lucratif pour des projets environnementaux qui satisfont aux critères de la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement. Les projets sont financés grâce aux recettes perçues en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson et aux droits associés au recyclage des récipients*.

### FAITS SAILLANTS

- ◆ *Au total, 36,1 millions de dollars ont été transférés aux municipalités et communautés rurales admissibles dans le cadre du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence et 9,6 millions de dollars ont été investis dans 15 projets dans des secteurs non constitués en municipalités comme les DSL.*
- ◆ *La Direction a publié le Guide sur la planification de la gestion des actifs pour les administrations locales pour aider les municipalités à améliorer leur gestion des services et de l'infrastructure connexe.*
- ◆ *Elle a également administré le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, notamment avec 16 nouveaux agréments de projets pour une valeur de plus de 9,3 millions de dollars et a remboursé plus de 63 millions aux collectivités dans le cadre de programmes provinciaux et fédéraux admissibles.*
- ◆ *Elle a également administré le Fonds des petites collectivités, notamment avec 17 nouveaux agréments de projets pour une valeur tout juste inférieure à 25,4 millions de dollars et a remboursé plus de 15,4 millions au total à des projets bénéficiant d'un soutien communautaire dans le cadre de programmes provinciaux et fédéraux.*
- ◆ *Dans le cadre du Fonds en fiducie pour l'environnement, elle a attribué un peu plus de 9 millions de dollars à 206 projets qui bénéficieront à l'environnement.*

# Information financière

## Déclaration d'état financier pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en milliers)

| Dépenses   | Budget principal                            | Transferts d'affectations | Budget                      | Réel             | Écart                                    |
|--|---|---------------------------|-----------------------------|------------------|--|
| <b>Services généraux</b>   |   |                           |                             |                  |  |
| – Haute direction  | 550,0                                       |                           | 550,0                       | 519,0            | 31,0                                     |
| – Services généraux  | 2 455,0                                     | 52,3                      | 2 507,3                     | 2 616,7          | (109,4)                                  |
| <b>Gouvernements locaux</b>  |   |                           |                             |                  |  |
| – Dépenses des districts de services locaux  | 55 324,0                                    |                           | 55 324,0                    | 52 253,8         | *3070,2                                  |
| – Subvention de financement et de péréquation communautaires                       | 67 764,0                                    |                           | 67 764,0                    | 67 735,9         | 28,1                                     |
| – Mandat d'impôt foncier des municipalités et des communautés rurales              | 1 000,0                                     |                           | 1 000,0                     | 2 297,5          | ** (1297,5)                              |
| – Finances communautaires  | 429,0                                       |                           | 429,0                       | 242,0            | 187,0                                    |
| – Gouvernance locale et régionale  | 1 311,0                                     |                           | 1 311,0                     | 1 252,2          | 58,8                                     |
| <b>Environnement</b>   |   |                           |                             |                  |  |
| – Administration – Environnement   | 515,0                                       |                           | 515,0                       | 347,4            | 167,6                                    |
| – Exécution des programmes   | 3 564,0                                     |                           | 3 564,0                     | 3 267,4          | 296,6                                    |
| – Gestion des impacts  | 2 879,0                                     |                           | 2 879,0                     | 2 722,2          | 156,8                                    |
| – État de l'environnement  | 1 424,0                                     |                           | 1 424,0                     | 1 797,4          | (373,4)                                  |
| – Développement durable et évaluation des impacts                                  | 1 686,0                                     |                           | 1 686,0                     | 1 541,2          | 144,8                                    |
| – Secrétariat des changements climatiques  | 911,0                                       |                           | 911,0                       | 1 075,8          | (164,8)                                  |
| <b>Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme</b>                   | 321,0                                       |                           | 321,0                       | 356,5            | 35,5                                     |
| <b>Financement communautaire</b>   | 165,0                                       |                           | 165,0                       | 132,6            | 32,4                                     |
| <b>Total du budget ordinaire</b>   | <b>140 298,0</b>                            | <b>52,3</b>               | <b>140 350,3</b>            | <b>138 157,6</b> | <b>2 192,7</b>                           |
| <b>Total du budget d'immobilisations (districts de services locaux)</b>            | <b>1 225,00</b>                             |                           | <b>1 225,00</b>             | <b>1 223,4</b>   | <b>1,6</b>                               |
| <b>Société de développement régional</b>   |   |                           |                             |                  |  |
| – Programme d'infrastructures Canada – Nouveau-Brunswick – SDR                     |   |                           |                             | 209,7            |  |
| – Programme d'infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick - Projets d'immobilisations |   |                           |                             | 124 581,5        |  |
| <b>Financement total fourni par la Société de développement régional</b>           |   |                           |                             | <b>124 791,2</b> |  |
| <b>Compte à but spécial</b>  |   |                           |                             |                  |  |
| <i>Programme</i>   | <i>Somme reportée de l'année précédente</i> | <i>Recettes</i>           | <i>Total du financement</i> | <i>Dépenses</i>  | <i>Somme reportée à l'année suivante</i> |
| Fonds en fiducie pour l'environnement  | 25 266,7                                    | 10 528,9                  | 35 795,6                    | 9 654,4          | 26 141,2                                 |
| <b>Recettes</b>  |   |                           | <b>Budget principal</b>     | <b>Réel</b>      | <b>Écart</b>                             |
| Rendement des investissements  |   |                           | 20,0                        | 14,7             | (5,3)                                    |
| Licences et permis   |   |                           | 3 428,0                     | 3 362,1          | (65,9)                                   |
| Vente de biens et services   |   |                           | 349,0                       | 435,3            | 86,3                                     |
| Divers   |   |                           | 2,0                         | 0,2              | (1,8)                                    |
| <b>Total du budget ordinaire</b>   |   |                           | <b>3 799,0</b>              | <b>3 812,3</b>   | <b>13,3</b>                              |

Les états financiers de l'exercice 2017-2018 reflètent avec précision le budget tel qu'il a été présenté et approuvé pour l'exercice financier 2017-2018 et les dépenses réelles à la fin de l'exercice. Au cours de cet exercice, le Ministère a entrepris un remaniement ministériel qui a entraîné un changement de structure, mais n'a pas modifié les programmes exécutés. Par conséquent, d'un point de vue financier, le rapport financier de 2017-2018 reflète l'ancienne structure. Le Budget principal des dépenses pour 2018-2019 reflètera la nouvelle structure, tout comme les états financiers de l'exercice 2018-2019.

L'information opérationnelle présentée tout au long de ce rapport annuel pour l'exercice financier 2017-2018 est présentée selon la nouvelle structure opérationnelle mise en œuvre en novembre 2017 et en place à la fin de l'exercice.

\*Dépenses inférieures aux prévisions pour les services offerts dans les DSL et en raison du nombre de postes vacants.

\*\*Variation de la taxe foncière supérieure à la somme prévue au budget.

Remarque : les chiffres sont provisoires et peuvent varier légèrement de l'information publiée dans l'information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice 2017-2018.

| Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année |            |            |
|--|------------|------------|
| Type d'employé   | 2017       | 2016       |
| Permanent  | 207        | 205        |
| Temporaire   | 23         | 27         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>230</b> | <b>232</b> |

Le Ministère a annoncé sept concours, soit cinq concours publics et deux concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres méthodes destinées à déterminer le mérite, sans concours, à savoir :

| Type de nomination   | Description de la nomination   | Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> | Nombre |
|--|--|---|--------|
| Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés        | Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert :<br>– un degré élevé d'expertise et de formation;<br>– un degré élevé de compétences techniques;<br>– une reconnaissance à titre d'expert du domaine.                 | 15(1)   | 0      |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi                                 | Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.  | 16(1)(a)  | 1      |
| Programme de gestion du talent ministériel                             | Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence. | 16(1)(b)  | 0      |
| Mutation latérale  | Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.  | 16(1) ou 16(1)(c)                                 | 6      |
| Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent | Une personne qui est embauchée à titre occasionnel en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.  | 16(1)(d)(i)                                       | 0      |
| Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent             | Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.  | 16(1)(d)(ii)                                      | 0      |

Aux termes de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte de favoritisme n'a été présentée à l'administrateur général du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

| No du projet de loi | Nom de la loi   | Date de la sanction royale | Résumé des changements   |
|---------------------|---|----------------------------|--|
| 44                  | <i>Loi sur la gouvernance locale</i><br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2017/Chap-18.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2017/Chap-18.pdf</a>       | 5 mai 2017                 | La nouvelle <i>Loi sur la gouvernance locale</i> a remplacé la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de donner aux gouvernements locaux des pouvoirs élargis pour gérer les questions locales et moderniser les mesures législatives sur la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick.<br><br>Remarque : cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.          |
| 45                  | <i>Loi sur l'urbanisme</i><br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2017/Chap-19.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2017/Chap-19.pdf</a>                 | 5 mai 2017                 | Loi abrogeant et remplaçant la <i>Loi sur l'urbanisme</i> afin de fournir un régime législatif modernisé pour la planification et l'aménagement, qui permettra de mieux répondre aux besoins des collectivités du Nouveau-Brunswick.<br><br>Remarque : cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.  |
| 9                   | Loi modifiant la Loi de 1998 sur Edmundston<br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2018/Chap-9.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2018/Chap-9.pdf</a>  | 16 mars 2018               | Cette loi apporte des modifications à la <i>Loi de 1998 sur Edmundston</i> pour ajuster les limites de la ville et supprimer certaines dispositions qui n'étaient plus nécessaires.  |
| 11                  | <i>Loi sur les changements climatiques</i><br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2018/Chap-11.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2018/Chap-11.pdf</a> | 16 mars 2018               | La <i>Loi sur les changements climatiques</i> prévoit la mise en application dirigée de la tarification du carbone au Nouveau-Brunswick, un fonds dédié pour investir dans des mesures visant à lutter contre les changements climatiques et des exigences en matière de rapports du gouvernement renforcées pour garantir la transparence et la responsabilisation. |

| Nom du règlement   | Date d'entrée en vigueur | Résumé des changements   |
|--|--------------------------|--|
| Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques – <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i><br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-15.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-15.pdf</a> | 10 juillet 2017          | La modification reflète l'ajout du réservoir du chemin Tower et d'une nouvelle prise d'eau au bassin hydrographique du ruisseau Turtle.  |
| Règlement sur les districts de services locaux – <i>Loi sur les municipalités</i><br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-18.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-18.pdf</a>                               | 28 juillet 2017          | Ces modifications prévoient l'offre de services supplémentaires aux établissements de sports et de loisirs dans les DSL de la paroisse de Hampton et de la paroisse de Norton.                   |
| Règlement sur les districts de services locaux – <i>Loi sur les municipalités</i><br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-21.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-21.pdf</a>                               | 1er août 2017            | Ces modifications prévoient l'offre de services supplémentaires de sauvetage étranger à un incendie dans les DSL de la paroisse de Bathurst et à Baie Sainte-Anne.                               |
| Règlement sur les lieux et les biens dangereux ou inesthétiques – <i>Loi sur la gouvernance locale</i><br><a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-19.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-19.pdf</a>          | 23 février 2018          | Ce règlement régit la supervision des lieux dangereux ou inesthétiques dans les DSL et dans les gouvernements locaux qui n'ont pas adopté de règlement sur les lieux dangereux ou inesthétiques. |

La liste des lois et des règlements dont l'administration relevait du Ministère en 2017-2018 peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=6>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux poursuit la mise en œuvre d'un plan d'action ministériel élaboré et approuvé en 2015. Il englobe chacun des quatre secteurs d'activité du *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*.

## Axe 1

Les citoyens du Nouveau-Brunswick continueront d'avoir accès à un service d'égale qualité en français ou en anglais, partout dans la province.

### Objectif ministériel

L'objectif était de s'assurer que les employés comprenaient bien la politique sur la langue de service.

### Activité

- Les employés doivent suivre le module sur la langue de service offert par le Centre du savoir GNB tous les deux ans.
- Les employés ont été encadrés par le coordonnateur des langues officielles pour les aider à offrir le niveau de service approprié.

## Axe 2

Tous les employés travailleront dans un environnement et un climat qui les encouragent à utiliser la langue officielle de leur choix en milieu de travail.

### Objectif ministériel

L'objectif était de s'assurer que les employés comprenaient bien la politique sur la langue de travail.

### Activité

- Les employés doivent suivre le module sur la langue de travail offert par le Centre du savoir GNB tous les deux ans.
- Le formulaire d'acceptation d'emploi a été révisé pour offrir aux nouveaux employés la possibilité de déclarer leur langue de travail préférée aux fins de communication.
- Les activités de consultation et les discussions entre les consultants en ressources humaines et les gestionnaires se sont poursuivies pour s'assurer que les employés ont reçu leur évaluation du rendement dans la langue de leur choix.
- Une formation en seconde langue a été offerte aux employés qui répondent aux exigences de la Politique de formation en seconde langue du Ministère. Trente-trois employés ont suivi la formation en seconde langue en 2017-2018.

## Axe 3

Les politiques et les programmes du gouvernement provincial, nouveaux ou révisés, tiendront compte des réalités des deux communautés linguistiques officielles.

### Activité

- Les nouveaux employés ont dû se former sur la Loi sur les langues officielles en suivant des modules obligatoires offerts par le Centre du savoir du GNB.

## **Axe 4**

Les employés de la fonction publique continueront d'avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements de même que des obligations du GNB en matière de langues officielles. Les employés conserveront les connaissances acquises dans la mesure où celles-ci seront renforcées par des stratégies particulières, tant à l'échelon du Ministère que de l'organisation.

### **Objectif ministériel**

L'objectif était de s'assurer que tous les nouveaux employés recevaient une orientation portant, entre autres, sur les politiques relatives à la *Loi sur les langues officielles*. Les employés en poste devaient lire les politiques sur les langues officielles dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.

### **Activité**

- L'orientation a été donnée à tous les nouveaux employés, y compris de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et les politiques et règlements régissant leurs interactions au chapitre des langues officielles. Ils doivent signer et envoyer une confirmation aux Ressources humaines une fois la formation achevée.
- Le processus annuel d'évaluation du rendement exigeait que tous les employés lisent la *Loi sur les langues officielles*.

### **Conclusion**

La mise en œuvre continue du plan d'action ministériel prouve que le Ministère reconnaît les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes, et qu'il déploie des efforts délibérés afin d'offrir des services de qualité au personnel et aux clients dans les deux langues officielles. En 2017-2018, le Ministère a continué d'offrir des services dans les deux langues officielles en dépit d'une augmentation considérable du nombre de consultations publiques et de réunions de groupes de travail.

### **Plaintes relatives aux langues officielles**

En 2017-2018, le Ministère n'a reçu aucune plainte concernant les langues officielles.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Note : La section ci-dessous présente des informations spécifiques aux cinq dernières années (2013-2014 jusqu'à 2017-2018)

| Nom et exercice du domaine de vérification avec un lien vers le document en ligne  | Recommandations  |
|--|--|
|  | Total  |
| Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB Changements climatiques – 2017<br><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V1/Chap3f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V1/Chap3f.pdf</a> | 8 (5 EGL and 3 Énergie NB)<br><i>Remarque : seules les recommandations concernant EGL sont présentées ici.</i> |

| Recommandations adoptées   | Mesures prises  |
|--|---|
| 3.41 Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES), indiqués dans le Plan d'action sur les changements climatiques, soient visés par une loi, comme dans les autres provinces du Canada.  | <i>La Loi sur les changements climatiques</i> , déposée en décembre 2017 et entrée en vigueur en avril 2018, comprend des objectifs relatifs aux GES pour 2020, 2030 et 2050. Les objectifs sont les mêmes que ceux décrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.  |
| 3.48 Nous recommandons que le Ministère établisse des objectifs précis en matière de réduction des émissions de GES pour qu'Énergie NB s'assure que les objectifs provinciaux fixés dans le Plan d'action sont atteignables.   | Dans le cadre de sa réponse à l'obligation d'établir une tarification du carbone, la province a annoncé qu'elle adopterait le système de tarification fédéral fondé sur la production pour les grands émetteurs industriels, notamment les installations de production d'électricité. Il s'agit d'un instrument permettant de s'assurer que les émissions de GES découlant de la production d'électricité sont réglementées de façon à ce que les objectifs provinciaux en matière de GES soient atteints.                                |
| 3.63 Nous recommandons que le Ministère achève un plan de mise en œuvre décrivant :<br><br>– comment et quand les mesures indiquées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre;<br>– le processus choisi par le Ministère pour assurer le suivi des progrès réalisés et la production de rapports à ce sujet.   | Les travaux d'élaboration d'un plan de mise en œuvre sont en cours; toutefois, la province a réalisé d'importants progrès quant à la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques et un rapport de progrès décrivant les réalisations à ce jour a été publié en 2017. Depuis, la mise en œuvre s'est poursuivie et d'autres réalisations ont été accomplies.  |
| 3.108 Nous recommandons que le Ministère mette en place une évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques. L'évaluation devrait comprendre :<br><br>– l'identification des risques;<br>– l'analyse des risques<br>– l'évaluation des risques;<br>– le traitement des risques et l'adaptation les mesures à prendre;<br>– le plan de mise en œuvre et les mesures de suivi. | Le Ministère a continué d'aider les collectivités dans leurs efforts visant à s'adapter aux changements climatiques. L'accent a été mis sur les villes et les municipalités à risque élevé de la province et sur l'achèvement des évaluations des vulnérabilités et des plans d'adaptation dans ces municipalités.<br><br>Comme il s'y est engagé dans le rapport du vérificateur général, le Ministère évaluera la nécessité d'effectuer une évaluation provinciale des risques entraînés par les changements climatiques dans l'avenir. |
| 3.134 Nous recommandons que le Ministère mette à jour le système de suivi des progrès du PACC pour qu'il reflète les dernières modifications apportées au Plan d'action sur les changements climatiques.   | Dans le cadre du processus d'élaboration du plan de mise en œuvre, le Ministère a choisi un outil de suivi pour assurer le suivi des progrès réalisés quant à la mise en œuvre du plan. L'outil devrait bientôt être prêt à l'utilisation.  |

# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

En vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de divulgations d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2017-2018.